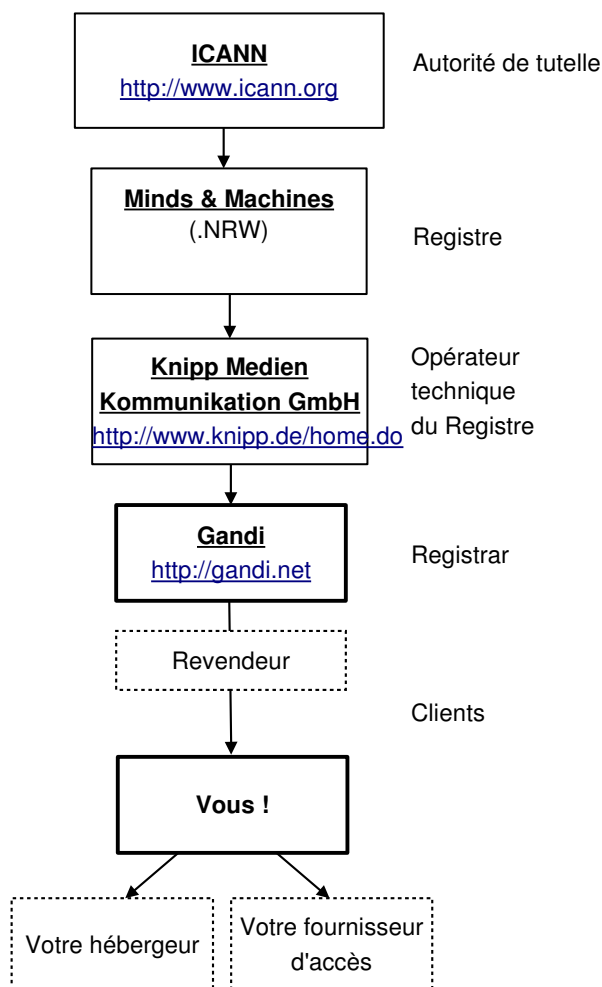


En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .NRW supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

**Article .NRW.1. Autorité de tutelle et Registre**

.NRW est une extension générique permettant la promotion de l'Etat fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .NRW:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

**Article .NRW.2. Règles et conditions d'enregistrement**

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .NRW Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles

et conditions d'enregistrement spécifiques au .NRW, définies par l'ICANN et Minds & Machines, consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement : <http://nic.nrw/assets/Uploads/dotNRW-Domain-Registrierungsbedingungen.pdf> (version en allemand) <http://nic.nrw/assets/Uploads/DotNRW-Domain-Name-Registration-Policy.pdf> (version en anglais)
- Politique d'utilisation : <http://nic.nrw/assets/Uploads/dotNRW-Acceptable-Use-Bedingungen.pdf> (en allemand) <http://nic.nrw/assets/Uploads/DotNRW-Acceptable-Use-Policy.pdf> (en anglais)
- Politiques quant au Whois <http://nic.nrw/assets/Uploads/dotNRW-Privacy-Whois-Bedingungen.pdf> (en allemand) <http://nic.nrw/assets/Uploads/DotNRW-Privacy-Whois-Policy.pdf> (en anglais)
- Politiques quant à la période Sunrise : <http://nic.nrw/assets/Uploads/dotNRW-Sunrise-Bedingungen.pdf> (en allemand) <http://nic.nrw/assets/Uploads/DotNRW-Sunrise-Policy.pdf> (en anglais)
- Règles quant au règlement des litiges intervenus pendant la période Sunrise: <http://nic.nrw/assets/Uploads/dotNRW-SDRB.pdf> (en allemand) <http://nic.nrw/assets/Uploads/DotNRW-SDRP.pdf> (en anglais)
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .NRW. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .NRW est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/nrw>

**Article .NRW.3. Règles d'ouverture**

L'ouverture des noms de domaine en .NRW se déroulera en 2 phases : Sunrise et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 16 décembre 2014 au 14 février 2015. L'ouverture générale est prévue pour le 2 mars 2015. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

#### **Article .NRW.4. Conditions particulières**

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/nrw/info>

Les .NRW sont ouverts aux personnes qui :

- ont une résidence dont le code postal figure dans l'Etat fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie; ou
- qui ont leur établissement principal d'auto-entrepreneur ou de free-lance en un lieu dont le code postal correspond à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie; ou
- aux entités qui ont leur établissement principal dans l'Etat fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et qui peuvent en justifier de par leur code postal.

Une vérification en temps réel du code postal est réalisé par le Registre lors de l'enregistrement.

Vous êtes obligé de renseigner un contact administratif qui soit une personne physique ou morale. Ce contact administratif est autorisé à agir en Votre nom et pour Votre compte car ayant reçu les pouvoirs suffisants. Le contact administratif n'a pas d'autres droits ou pouvoirs. Les correspondances envoyées au contact administratif sont considérées comme avoir été envoyées au titulaire du domaine. Si Vous êtes un résident de l'état fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Vous êtes libre d'assumer ce rôle de contact administratif par Vous-même.

#### **Article .NRW.5. Sunrise**

##### **5.1 Règles d'éligibilité**

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise. Le demandeur à l'enregistrement doit également satisfaire les critères d'éligibilité établis par le Registre du .NRW (**voir supra, section 4**).

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

##### **5.2 Règles d'attribution**

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

##### **5.3 Règlement des litiges**

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://nic.nrw/assets/Uploads/DotNRW-SDRP.pdf>

##### **5.4 Conditions de remboursement**

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

#### **Article .NRW.6. « Trademark Claim Notice » période**

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

#### **Article .NRW.7. Termes réservés et noms de domaine premium**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/nrw> (specification 5. schedule of reserved names):

- I) les noms de domaine réservés au Registre pour son activité tels que WWW, NIC, RDDS
- II) les domaines dont l'ICANN requiert la réservation (par exemple ICANN, IANA, ...)
- III) jusqu'à notification complémentaire, les

domaines sur la liste des SLD Block en conformité avec le plan mis en place par l'ICANN à l'endroit des Name Collisions (disponible depuis le lien suivant:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/nrw>

IV) jusqu'à notification complémentaire, les codes pays ISO (ISO-3166-1)

-les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits

-les noms de domaine comprenant le nom de toutes les agences gouvernementales de l'état fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et leurs acronymes officiels et formes raccourcies établies ;

-les noms de domaine comprenant des noms d'entreprises dont l'Etat fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est actionnaire à hauteur de 50 % des parts ou a une part des profits s'élevant à au moins 50 %;

-les noms de domaine comprenant les noms des municipalités se situant dans l'état fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ;

-les noms d'autres entités économiques de droit public qui sont soumis à l'étude de l'état fédéré de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ;

-les noms d'autorités fédérales allemandes et leurs acronymes officiels ainsi que leurs formes raccourcies ;

-les noms de groupements religieux soumis au droit public allemand ;

-les noms d'autorité de l'Union Européenne

-les noms de pays tels que listés dans la norme ISO 3166-2

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

#### **Article .NRW.8. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .NRW.9. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/nrw>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

#### **Article .NRW.10. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

#### **Article .NRW.11. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .NRW, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

#### **Article .NRW.12. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;

- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Vous acceptez avoir pris connaissance des règles relatives aux litiges concernant les transferts :

<http://www.icann.org/en/help/dndr/tdrp>

#### **Article .NRW.13. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

#### **Article .NRW.14. Processus de destruction**

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

#### **Article .NRW.15. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Les informations que Vous soumettez à Gandi lors de Votre demande d'enregistrement sont correctes, complètes, authentiques et à jour et que Vous Vous engagez à les maintenir à jour de sorte qu'elles soient toujours correctes, authentiques en notifiant Gandi immédiatement de tout changement de Vos informations. Nous attirons Votre attention sur le fait que si Vous renseignez des informations incomplètes ou qui ne sont plus à jour, le Registre sera fondé à suspendre

ou supprimer Votre nom de domaine

- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'éditée par le Registre et l'ICANN ;
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre.
- Vous Vous engagez à répondre rapidement à toute communication ou demande de Gandi ou du Registre visant à obtenir plus d'informations à l'endroit de Vos informations ;
- Quand Vous formez une demande d'enregistrement Vous garantissez explicitement que le nom de domaine dont Vous sollicitez l'enregistrement n'enfreint pas les droits de tierces parties ni n'enfreint des lois ou règlements en encore les politiques édictées par le Registre
- Vous garantissez également que Vous êtes autorisé à enregistrer et utiliser le nom de domaine de la manière dont Vous le faites et que Vous n'enfreignez aucun droit d'auteur, droit de marque, droit à l'image ou droit au respect de la vie privée d'une quelconque tierce partie ;
- Vous devez Vous assurer que Vous n'utiliserez jamais le domaine ou le contenu ou les services offerts depuis ce domaine pour enfreindre les droits de tierces parties ou enfreindre des lois ou règlements ou encore les politiques du Registre

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (en conformité avec le Rechtsanwaltsvergütungsgesetz), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

#### **Article .NRW.16. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un

tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Si Vous enfreignez une des stipulations des politiques du Registre reproduites plus haut, le Registre est fondé (sans préjudice de la capacité du Registre à prendre de telles mesures lorsqu'il l'exige approprié) à ordonner au Registrar d'exercer tout pouvoir dévolu au Registrar découlant des politiques du Registre. La possibilité de recourir à ce pouvoir et son étendue est établie à la discrétion du Registre mais dans la mesure du possible le Registre consultera le Registrar avant d'ordonner une telle mesure.

Le Registre peut également, mais il n'y est pas obligé, dans les circonstances suivantes rejeter une demande d'enregistrement , supprimer ou désactiver un domaine ou supprimer une demande d'enregistrement si :

- la demande d'enregistrement ou l'enregistrement du nom de domaine n'est pas en conformité avec les politiques du Registre ;
- le nom de domaine objet de la demande d'enregistrement est déjà enregistré ou réservé (le Registre est autorisé à exclure certains noms de domaine de l'enregistrement)
- cela est nécessaire pour protéger l'intégrité et la stabilité du système du Registre et/ou l'opération et/ou l'administration du gTLD .NRW
- cela est nécessaire pour protéger la stabilité, la sécurité et le fonctionnement d'un réseau d'une tierce partie en conformité avec les dispositions de l'ICANN à l'endroit des domaines placés sur la liste des Names Collisions, contre tout dysfonctionnement sérieux qui résulterait de l'enregistrement d'un domaine ;
- cela est nécessaire pour assurer la légalité des actions du Registre et/ou en conformité avec une décision d'une cour compétente ou d'une autorité compétente
- pour éviter que la responsabilité du Registre et des entreprises associées, des directeurs, des exécutifs seniors des employés et des sous-contractants.

-fin de l'annexe .NRW-